



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE SERRIS

VILLE DE CHESSEY

Décision du maire n° 2024.161

Mise en ligne : 17/12/2024

OBJET **Décision modificative n°3 – budget Atelier A -27600.**

Le maire de la commune de Chessy,

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales et ses textes d'application, notamment l'article L.2122-22 ;

Vu la délibération n°2024.001 du conseil municipal en date du 9 février 2024 portant vote du budget primitif et des budgets annexes Atelier Artisanaux 2024 ;

Vu la délibération n°2024.028 du conseil municipal en date du 31 mai 2024 portant vote du budget supplémentaire et des budgets annexes Atelier Artisanaux 2024 ;

Vu la délibération n°2024.050 du conseil municipal en date du 04 octobre 2024 portant vote de la décision modificative n°1 ;

Vu la décision n°2024.157 en date du 25 octobre 2024 portant décision modificative n°2 ;

Considérant

Que pour le suivi budgétaire, il est nécessaire de procéder à un virement de crédit de chapitre à chapitre conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT;

Décide

Article 1^{er}

Les ajustements de crédits vont permettre aux services de suivre leur budget comme annexé dans le tableau joint à la présente décision :

Article 2

La présente décision sera transmise à M. le préfet de Seine-et-Marne, aux services de gestion comptable de Chelles.

Pour extrait conforme, fait à Chessy le 13 novembre 2024

Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20241113-DEC_2024_161-BF
Date de télétransmission : 14/11/2024
Date de réception préfecture : 14/11/2024

Décision du maire n° 2024.161

Notifié le

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Le maire,
Olivier BOURJOT



Accusé de réception en préfecture
077-217701119-20241113-DEC_2024_161-BF
Date de télétransmission : 14/11/2024
Date de réception préfecture : 14/11/2024